

02-05-2017

<p>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 2 MAI 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :</p>		
<p><u>Membres du conseil</u></p>		
<p>Audrey Boisjoly Marcel Dubeau</p>	<p>Françoise Geoffroy Maryse Gouger</p>	<p>Pierre Lépicier</p>
<p>Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches. Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent. Le conseiller Sylvain Trudel est absent.</p>		
<p>L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.</p>		
<p>LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.</p>		

183-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Obtention d'une carte de crédit pour la Municipalité;
4. Camion 10 roues Freightliner 2017 - Paiement de la facture à GLOBOCAM;
5. Avis de motion – Règl. d'emprunt pour la construction d'une rue projetée (secteur Ligne-Frédéric), incluant une conduite d'aqueduc et l'installation de chambres de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc;
6. Adoption du Règl. 349-2017 : Emprunt pour le projet de construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue Ducharme et une partie du chemin de Joliette;
7. Adoption du Règl. 350-2017 : Emprunt pour la construction d'une rue et d'une conduite d'aqueduc sur la rue Suzanne et sur la rue Beaulieu;
8. Association des communicateurs municipaux du Québec – Adhésion;
9. Association des communicateurs municipaux du Québec – Colloque;
10. Réaménagement et agrandissement du centre Pierre-Dalcourt – Mandat à Albert Piette & associés inc.;
11. Réaménagement et agrandissement du centre Pierre-Dalcourt – Mandat pour « structure et civil »;
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

184-2017

Cartes de crédit

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser l'obtention de cartes de crédit Visa pour les détenteurs suivants :

Détenteurs	Limites autorisées
René Charbonneau	4000,00 \$
Jeannoé Lamontagne	3000,00 \$
Alain Ducharme	3000,00 \$
Pierre Beaudin	3000,00 \$
Marine Revol	3000,00 \$
Mathieu Marsolais	3000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

185-2017

Camion 10 roues
- Paiement à
Globocam Montréal inc.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° TP-AV01.51-2016 pour l'achat d'un camion dix (10) roues avec accessoires;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 297-2016, le contrat a été octroyé à la compagnie GloboCam Montréal inc.;

CONSIDÉRANT QUE le camion 10 roues est maintenant livré à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser le paiement à GloboCam Montréal inc. au montant de 241 852,21 \$ taxes incluses, à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

186-2017

Avis de motion
- Règl. d'emprunt sur
construction rue projetée,
conduite aqueduc et
chambres réduction pression

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 410 226 \$ pour la construction d'une rue projetée (secteur du chemin de la Ligne-Frédéric), incluant une conduite d'aqueduc et l'installation de chambres de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc.

187-2017

Adoption du
Règl. n° 349-2017
- Emprunt sur
construction conduite aqueduc
rue Ducharme et partie
du chemin de Joliette

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement n° 349-2017 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 317 174 \$ pour le projet de construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue Ducharme et une partie du chemin de Joliette soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

188-2017

Adoption du
Règl. n° 350-2017
- Emprunt sur
construction rue et
conduite aqueduc,
rues Suzanne et Beaulieu

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement n° 350-2017 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 524 802 \$ pour la construction d'une rue et d'une conduite d'aqueduc sur la rue Suzanne et sur la rue Beaulieu soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

189-2017

Communications,
loisirs et culture
- Association des
communicateurs municipaux
- Adhésion

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser l'adhésion de M. Mathieu Marsolais, directeur du Service des communications, des loisirs et de la culture, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec en déboursant 250,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

190-2017

Communications,
loisirs et culture
- Association des
communicateurs municipaux
- Colloque

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur du Service des communications, des loisirs et de la culture à assister au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec devant se tenir du 24 au 26 mai 2017 à Montréal;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès (450 \$);
 - b) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - c) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

191-2017

Centre Pierre-Dalcourt
– Réaménagement et
agrandissement :

mandat Albert Piette & ass.

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme d'ingénierie Albert Piette & associés inc. pour des services de génie mécanique/électrique dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt, selon des honoraires professionnels de 23 375,00 \$ avant taxes (dossier n° LO-AR01.02-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

192-2017

Centre Pierre-Dalcourt
– Réaménagement et
agrandissement :

mandat Sylvain Grégoire

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme d'ingénierie Sylvain Grégoire experts-conseils inc. pour des services de conception dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt (plan et devis pour construction des fondations, structure du bâtiment et surveillance), selon des honoraires professionnels de 16 000,00 \$ avant taxes (dossier n° LO-AR01.03-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

193-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 06, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».